

## EDITO



Fondé sur des travaux préparatoires considérables de [l'Observatoire Régional de la Santé](#), que je salue, le *Projet régional de santé*, c'est votre projet.

C'est en tous cas comme cela que nous l'avons préparé, avec des centaines de partenaires, et maintenant tout commence : aujourd'hui, je voudrais que chaque élu(e), chaque responsable d'association, chaque coordinateur de CLS, s'approprie ce document que nous venons de publier pour s'en emparer et passer au concret.

Car ce PRS propose des pistes de travail communes aux acteurs de la santé, dans la diversité de leurs vies quotidiennes : il n'impose pas, il s'efforce de dessiner des priorités partagées, des axes de travail qui soient à la fois parlants et transformateurs.

Lecteurs de SantéEnsemble, nous avons au moins deux choses en commun : notre envie d'agir de la façon la plus pragmatique possible, au plus près de nos voisins et de nos concitoyens ; et notre détermination à réduire les inégalités de santé dans notre région.

Le PRS 3 traduit cela : j'espère que ce numéro de la lettre régionale de santé publique vous donnera envie de vous y plonger.

Amélie Verdier  
Directrice générale

## LE THÈME DE LA SEMAINE

### ● Le projet régional de santé 2023-2028 : la feuille de route pour la santé francilienne ●

► Le PRS résulte d'un **travail collaboratif avec plusieurs partenaires**, basé sur le partage de la situation régionale à début 2023.

Il établit une feuille de route pour les politiques de santé, visant à mettre en œuvre des **actions prioritaires** et à **optimiser la répartition de l'offre sanitaire**.

Depuis le dernier projet régional de santé, des évolutions significatives ont été constatées, notamment dans la structuration des parcours de santé, la coordination des professionnels, le virage ambulatoire, le pouvoir d'agir des patients, et le déploiement d'outils numériques.

**Le document reconnaît les disparités territoriales persistantes en Île-de-France**, mettant en lumière des **inégalités sociales et territoriales de santé**, la désertification médicale, et des préoccupations liées à la santé périnatale, mentale, des jeunes, et des populations précaires.

Le PRS vise à adresser ces défis en identifiant **six axes stratégiques** et **63 actions**, articulés autour de la prévention, la construction de parcours de santé, l'adaptation de l'offre aux besoins territoriaux, le renforcement des ressources humaines, la gestion des risques, et **la promotion de la santé dans toutes les politiques publiques**.

L'accent est mis sur la participation active des citoyens et la nécessité de partenariats avec divers acteurs, y compris les collectivités territoriales. Des indicateurs de suivi et une évaluation régulière sont prévus pour mesurer l'impact des actions sur la santé des Franciliens.

## Agir pour la santé des Franciliens

### Plan d'action 2023-2028

Pour consulter le *Projet régional de Santé*, cliquez ici !

Avec comme grandes ambitions **la réduction des inégalités sociales de santé, le renforcement du pouvoir d'agir des citoyens et la territorialisation des interventions**, le projet régional de santé comprend également **trois priorités transversales** :

- ▶ Le renforcement de l'attractivité des ressources humaines en santé en Île-de-France
- ▶ La poursuite de la structuration des parcours de santé et la lutte contre les ruptures de parcours ;
- ▶ La lutte contre le changement climatique et la prise en compte de la dimension environnementale de la santé, en étroite articulation avec le plan régional santé environnement (*PRSE*) 4.

Et **deux priorités d'intervention thématiques** :

- ▶ L'amélioration de la santé mentale des Franciliens, notamment des jeunes ;
- ▶ L'action sur l'ensemble des déterminants de la santé périnatale.

## ZOOM SUR

### La santé mentale et la santé périnatale, de quoi parle-t-on ?

▶ **Santé mentale** : le Projet Régional de Santé souligne l'importance des **interventions précoces en santé mentale**, avec trois stratégies clés pour les cinq prochaines années : le soutien aux **compétences psychosociales des enfants**, la généralisation des **Premiers Secours en Santé Mentale**, et une stratégie de **prévention du suicide**.

La coopération entre institutions, la déstigmatisation, et le développement d'outils numériques sont préconisés pour promouvoir la santé mentale, avec des actions variées telles que la coordination régionale, la sensibilisation, et le déploiement de formations.



**Il est également question de la détérioration de la santé mentale en Île-de-France, en particulier chez les jeunes**, accentuée par la **crise sanitaire**. Les objectifs stratégiques incluent le développement de l'offre en psychiatrie périnatale, la réponse aux crises adolescentes, la détection précoce des troubles psychotiques, et l'amélioration de l'accessibilité aux soins.

Des réformes dans les autorisations et le financement, l'attrait des professions, et la collaboration intersectorielle sont prévus pour atteindre ces objectifs.

Les enjeux de santé mentale vont également être intégrés dans la déclinaison territoriale des partenariats de l'ARS en Île-de-France. Les objectifs stratégiques visent à renforcer la coordination entre les dispositifs tels que **les Contrats Locaux de Santé (CLS)**, les **Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)**, et les **Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM)**.

▶ **Santé périnatale** : l'Agence positionne **la périnatalité comme une priorité** du Plan Régional de Santé (*PRS*) et met en lumière les défis de la santé périnatale en Île-de-France, marquée par des indicateurs moins favorables que la moyenne nationale, notamment une mortalité maternelle, périnatale et infantile élevée avec des disparités territoriales croissantes.



Des facteurs tels que l'âge moyen élevé des mères et la prévalence croissante du surpoids contribuent à ces enjeux. L'accès aux droits et l'hébergement des femmes enceintes sont également des problématiques soulignées. Les objectifs stratégiques comprennent le renforcement des actions de prévention, en accord avec **la dynamique des 1000 premiers jours**, la consolidation de la coordination des politiques publiques, et le renforcement de la capacité d'agir en périnatalité.

Des partenariats, des actions de formation, et des interventions ciblées sont également suggérés pour répondre aux besoins spécifiques des femmes, des nouveau-nés, et des familles en situation de vulnérabilité.

### Centre de ressources Politique de la ville Ouest francilien

**Guillaume Dejardin - Directeur Pôle ressources Ville et développement social**

► « Les évaluations des contrats de ville réalisées en 2022 et les travaux en cours visant à élaborer les nouvelles contractualisations locales de la politique de la ville, intégrant des concertations partenariales et des habitants, ont réaffirmé **l'importance des enjeux de santé dans les quartiers prioritaires d'Île-de-France**.



. Il est bien évidemment fait état de l'importance pour les habitants de bénéficier de parcours de soin facilités et sans rupture alors même que des **problématiques de vieillissements**, de **sur-représentation de maladies chroniques**, de **handicap ou de santé mentale** sont de plus en plus prégnantes.

Les questions de **promotion de la santé** sont également très présentes dans les territoires, là encore à travers différents angles : la périnatalité, la prévention des conduites addictives, la nutrition, la salubrité des logements, l'anticipation des effets du dérèglement climatique...

En effet, l'action à mener en matière de santé publique au cœur des quartiers, avec et pour les habitants implique d'embrasser une **pluralité de problématiques souvent cumulatives**.

Aussi, dans ses objectifs et sa structuration le nouveau plan régional fait écho à ces différents enjeux. A travers ces ambitions de réduction des inégalités territoriales, de renforcement du pouvoir d'agir des habitants, la structuration des parcours de santé tout d'abord, mais aussi à travers les fiches actions qui constituent des portes d'entrée pour agir, expérimenter, outiller, soutenir la mobilisation des acteurs de santé ainsi que les coopérations. Ces leviers sont ainsi susceptibles de **soutenir les projets locaux** comme les cités éducatives ou encore les programmes de réussite éducative désireux d'investir les compétences psychosociales et la promotion de la santé sous l'angle de la parentalité. Ou encore d'**accompagner la montée en compétence des acteurs de proximité** (*associations, centres sociaux, médiateurs et éducateurs*) sur les questions de santé via les formations en premier secours en santé mentale par exemple. » ■

---

### La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Saint-Denis

**Sophie Sabin - Directrice Maison de la santé CPTS**



► « En tant que CPTS (*communautés professionnelles territoriales de santé*), le projet régional de santé est un cadre sur lequel s'appuyer dans le développement de nos missions. Bien que construits à des échelles différentes, **notre projet de santé et celui de l'ARS Île-de-France entrent en résonance**.

Attractivité du territoire, ruptures de parcours, périnatalité, accès aux soins des plus fragiles, accélération du déploiement de solutions de télésanté... autant d'**enjeux** et de **priorités** que nous partageons dans la mise en œuvre de nos actions. » ■

---

### Le Groupe Régional Santé Mentale de la CRSA (conférence régionale de la santé et de l'autonomie)

**Dr Jean-François HAVRENG – Président du GRSM**

► « La place de la Santé Mentale dans ce PRS3 (et le précédent d'ailleurs), transversale, nous a semblé pertinente, tenant compte des travaux du GRSM - un grand merci à l'ARS de soutenir ainsi cette **démocratie en Santé Mentale**.

Les points forts de la Santé mentale portent sur l'approche globale par les déterminants de la (bonne) Santé (*Logement, nutrition, éducation, formation, activité et travail, préventions, soins*

psychiques - psychiatriques et somatiques, Droit et Citoyenneté...), avec **une accessibilité universelle et un accès réel** (populations démunies, situations de handicaps, etc.) pour tous.



Il est donc important de s'appuyer sur le pouvoir d'agir des personnes, dans une logique domiciliaire et d'aller-vers. L'objectif est donc d'**ancrer sur le terrain la feuille de route du PRS3**, qui est ainsi au plus près des préoccupations et des choix des citoyens qui participent à son élaboration, avec son évaluation et son ajustement au fil des années à venir.

Des points d'amélioration pourront être développés dans le découplage des secteurs et des financements pour parvenir à une approche globale de la personne et afin d'éviter l'empilement des dispositifs.

Une bonne cartographie de l'offre et des besoins identifiés pourrait amener à plus de solutions d'habitats "d'entre-deux" situations de vie.

Enfin, **la prévention est à renforcer**, et ce, à tous les âges de la vie. » ■

### Focus : au sein du Projet Régional de Santé, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins 3 (PRAPS) :

► Le PRAPS, en tant que composante du Projet Régional de Santé (PRS), vise à améliorer l'**accès à la prévention et aux soins**, ainsi que **la prise en charge sanitaire et médico-sociale des publics en très grande vulnérabilité sociale** en Île-de-France.

Il s'intègre aux outils de l'Agence, tels que les contrats locaux de santé (CLS), qui ciblent la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. **Face à la croissance de la pauvreté** et des situations complexes en Île-de-France, le PRAPS représente un **défi majeur**, agissant comme un instrument d'interpellation et d'**accompagnement préventif** sur la grande vulnérabilité sociale.

Les quatre principaux enjeux réaffirmés dans le nouveau PRAPS 3 consistent à **garantir l'accès inconditionnel aux soins et à la prévention, mobiliser l'ensemble du système de santé** pour éviter une spécialisation excessive dans l'approche de la grande précarité, **construire des alliances intersectorielles et interdisciplinaires**, et **favoriser l'appropriation des enseignements** issus du champ de la grande précarité pour bénéficier à l'ensemble du système de santé. ■

## Agir pour la santé des Franciliens

Pour l'égalité d'accès aux soins

Pour consulter le PRAPS, cliquez ici !

### La Fédération des acteurs de la Solidarité

Clotilde Hoppe - Chargée de Missions Santé, Asile-Réfugié.e.s-Droit des étranger.e.s



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

ÎLE DE FRANCE

► « La Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France et ses adhérents, **150 associations œuvrant pour l'inclusion des personnes en situation de grande précarité**, se sont investis et engagée dans les travaux du Programme Régionale d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) 3.

Pour notre Fédération, la marche pour l'accès au droit commun des personnes accompagnées dans notre réseau est plus élevée que pour d'autres publics.

Si l'on reprend cette image, le **PRAPS 3 se veut être une passerelle pour permettre aux personnes en situation de grande précarité d'accéder aux soins**. Pour nous, associations, c'est également une **feuille de route** sur ce qui peut être fait pour favoriser cet accès aux soins, par exemple **via la médiation en santé ou l'interprétariat**.

Enfin, ce document est important car il permet de **rappeler à l'ensemble du système de santé de grands principes** pour l'inclusion dans les soins comme l'inconditionnalité de ceux-ci. » ■

## VOTRE BOÎTE À OUTILS

- ▶ Retrouvez [tous les numéros de #Santé Ensemble ici !](#)
- ▶ Ici le site du [Pôle ressource Ouest francilien !](#)
- ▶ Retrouvez [le site de la CPTS de Saint-Denis !](#)
- ▶ Ici le site de [la Fédération des acteurs de la solidarité !](#)

© Agence régionale de santé Île-de-France



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)